

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Secrétariat Général  
2025-DEC-09

**DECISION**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE 2 295 € A LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que la collectivité a pour projet de rénover les vestiaires du Multi-Accueil Pierre et le Loup.

Considérant que Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines lance un appel à projet « Investissement 2025 » dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Considérant que le projet de la collectivité répond à l'appel à projet susmentionné,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**DE SOUMETTRE** un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants auprès de la CAF des Yvelines.

**Article 2 :**

Le plan de financement soumis est le suivant :

	Montant du projet	Montant du financement demandé
CAFY / Appel à projet Fonds de Modernisation des EAJE 2025		2 295 €
Commune de Chanteloup-les-Vignes (autofinancement)	3 443 €	1 148 €

**Article 3 :**

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 6 mars 2025

Le Maire  
Catherine ARENOU




Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250306-2025-DEC-09-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2025